



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 16 juillet à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 10 juillet, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 10 juillet 2020
Nombre de présents	33	
Nombre de pouvoirs	2	Date de l'affichage : 21 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme DEDIEU Martine , M. RENDE Grégory , M. DAGES Pascal , Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance , M. BENALIA BROUCH Amine , Mme HENAULT Marylène , M. LAUSSU Guillaume , Mme ERIDIA Martine , M. ARRAS Alexis , Mme LABARCHEDE Martine , M. RELAUX Julien , Mme PEYSALLE Florence , M. MORA Vincent, Mme CAMIADE Gisèle , M. COUSIN Olivier , Mme DUZERT Aline , M. DUBOURDIEU Jean-Paul , Mme LARTIGAU Sandra , M. GUILLEMIN Michel , Mme LALOTTE Audrey , Mme BROUSTAUT Carine , M. SEGUIER Guillaume , Mme DESTANDAU Marylène , M. BOUCAU Patrice , Mme MESPLET Fanny, Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle , M. LOUME Yves , Mme RABAUD-FAVEREAU Isabelle , M. STETIN Pierre , Mme LOUME-SEIXO Viviane , M. JANOT Bruno , Mme MADOUNARI Géraldine.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme PECHAUDRAL-DOURTHE, M. LAMIABLE Benoît.

POUVOIRS :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah donne pouvoir à M. DAGES Pascal ,
 M. LAMIABLE Benoît donne pouvoir à M. DUBOIS Julien,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny.

OBJET : MURALIS 2020 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE DAX ET L'ASSOCIATION KALOS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ainsi que son décret d'application n°2001-495 en date du 6 juin 2001,

VU l'avis favorable de la commission culture et animations réunie en date du 09 juillet 2020.

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-21-DE Date de réception préfecture:

CONSIDERANT le bilan 2019 transmis par l'association à la collectivité en décembre 2019,

CONSIDERANT que lorsque la subvention dépasse 23.000 €, l'administration qui l'attribue doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire. Cette convention doit définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

Article 1 : La ville de DAX, partenaire de la 2e édition de l'événement « Muralis, Art Urbain », prend acte du calendrier suivant :

Artistes	Dates initiales	Nouvelles dates	Œuvres	Murs
1/ Koralie et Supakitch	15 au 22 juin	06 au 10 juillet	figuratif, art déco / décoration type spa	Privé / Institut du thermalisme (univ.Bordeaux)
2/ Lulagoce	21 au 27 septembre	03 au 08 août	figuratif / grue cendrée et vagues	Public-Privé / Ville, Institut thermalisme, ENEDIS
3/ La Main Gauche	15 au 22 juin	21 au 27 septembre	dessin, écriture / annonce du Festival	Privé / Le Bonifieur, quai SNCF
4/ Petite Poissone	15 au 22 juin	21 au 27 septembre	lettrage / petites phrases poétiques	Public-Privé / Petits murs, mobilier, sol...
5/ Russ	21 au 27 septembre	21 au 27 septembre	Graphisme / ???	Privé / HLM Quartier Cuyès
6/ Olivier Bonhomme	21 au 27 septembre	21 au 27 septembre	illustration BD / personnification Gaia, la terre	Privé / Trinquet des Charmilles
7/ Jef Aérosol	12 au 18 octobre	28 sept au 04 octobre	pochoir NB / enfants avec verre d'eau	Public / Police Municipale
8/ Wenc	21 au 27 septembre	26 au 31 octobre	figuratif / style BD, architecture	Privé / HLM Place du Mirailh, place des Carmes
9/ Petite Poissonne	15 au 22 juin	???	Dessin + phrases par Petite Poissone	Public / École Simone Veil / Mur école
10/ Naïf	15 au 22 juin	???	Muret dans la cour par Naïf man	Public / École Lucie Aubrac / Petit muret
11/ Andrea Ravo Mattoni	15 au 22 juin	reporté en 2021	peinture ancienne / « Suzanne au bain »	Privé / Bousquet, place des Carmes
12/ Moscato	21 au 27 septembre	reporté en 2021	Graph / portraits éphémères	Privé / HLM Mirailh et service jeunesse

Article 2 : Suite au bilan de la première édition, et dans la mesure où cette programmation de l'association Kalos répond à l'objectif d'accès à la culture pour tous et de développement de l'attractivité du territoire, il est proposé de soutenir ce projet qui présente un intérêt public local et qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine prioritairement en cœur de ville, et d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000€.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE le calendrier suivant de création des nouvelles fresques,

APPROUVE le projet de convention d'objectifs à conclure avec l'association Kalos,

Accusé de réception en préfecture 040-214000887-20200716- 20200716-21-DE Date de réception préfecture :
--

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200716-
20200716-21-DE
Date de réception préfecture :